

BULLETIN de la FSU 85

FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE
enseignement, éducation, recherche, culture, formation, insertion

LA ROCHE/YON BELL PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

déposé le 28 septembre 2023

Ce bulletin vous a été envoyé grâce aux fichiers informatiques des syndicats de la FSU 85. Conformément à la loi du 8 janvier 1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 85.

Unir nos professions, défendre nos métiers!

SERVICES PUBLICS ÉDUCATION, RECHERCHE, CULTURE, SANTÉ-SOCIAL, JUSTICE, EMPLOI, ENVIRONNEMENT, COLLECTIVITÉS...

Unissons-nous, Syndiquons-nous!

www.fsu.fr



SOMMAIRE

- pages 2 et 3 : Carte scolaire 1er degré
- pages 4 et 5 : La question de l'eau
- page 6 : Et les AESH ?
- page 7 : Fonction publique territoriale méprisée
- page 8 : La même justice pour toutes et tous !
- page 9 : Mise en place du pacte dans le 2nd degré
- page 10 : Loup y es-tu ?
- page 11 : Proposition de formation
- page 12 : Le coin lecture



ENGAGÉ-ES POUR UNE
SOCIÉTÉ PLUS JUSTE

L'édito

Une population fatiguée, lassée, lessivée

Le quotidien devient chaque mois plus difficile pour une grande majorité des français. Comment faire le plein de la voiture ? Comment remplir le caddy alors que le bulletin de paie ne change pas vraiment ? L'augmentation de 1,5 % du point d'indice au 1er juillet est une insulte à tous les agents des services publics. Les dépenses incompressibles galopent et nos salaires stagnent.

Le pouvoir d'achat baissait moins lorsqu'il y avait le gel du point d'indice avec une inflation à 1 % qu'aujourd'hui avec une inflation totale à 5 % (11 % pour l'alimentation). L'État compense ici ou là avec un chèque « essence », une prime « pouvoir d'achat ». Nous ne pouvons pas nous contenter de cette aumône alors que, pendant ce temps, les grandes fortunes se gavent. En 2022, les entreprises du CAC 40 avaient engrangé des profits records, avec plus de 142 milliards d'euros de bénéfices grâce aux records du luxe et de l'énergie. Pour le premier semestre 2023, 38 des 40 grands actionnaires cotés à la Bourse de Paris ont déjà dégagé 81 milliards d'euros de bénéfices, avec une hausse de 7%. [source : Radio France]. A quoi servent les riches ? Devons-nous accepter ce fossé grandissant entre ceux qui ont tout et les autres ?

Pour faire diversion, la rentrée scolaire s'est focalisée sur l'abaya et le harcèlement scolaire. Si ces sujets suscitent surtout l'intérêt des politiques et des médias à la recherche du buzz perpétuel, ils ne permettent pas d'apaiser notre société et de répondre aux attentes des populations.

Parce que la FSU veut ramener de l'espoir, les syndicats de la FSU agiront et feront des propositions pour protéger les plus démunis, pour penser différemment les politiques environnementales et climatiques, pour renforcer les services publics et défendre ses agents. Pour cela, que chacun s'investisse dans son syndicat au sein de la FSU.

**Les co-secrétaires départementaux,
Gisela LEFEBVRE et Jean-Jacques BOBIN**

Pour dialoguer, se concerter, il faut être deux. Quand un des interlocuteurs reste dans une position figée, il n'y a plus de dialogue. Depuis des années, notre administration s'auto-félicite d'un bon dialogue social alors que la loi de transformation de la Fonction Publique a supprimé de nombreux espaces de dialogue et que l'ensemble des organisations syndicales constate l'incapacité de notre administration à prendre en compte nos revendications voire même à revenir sur ce qui avait été acté par des DASEN passés. Même si cette phase de gestion de la carte scolaire se termine bien pour les écoles mobilisées, nous aurions préféré être entendus sans que des collègues se mettent en grève et sans mettre les familles dans la rue.

Depuis le début de la gestion de la carte scolaire, la FSU85 a dénoncé la façon ubuesque (lire le bulletin n°119 de juin 2023) avec laquelle elle était conduite :

1ère phase de février : à situations égales en nombre d'élèves, la Directrice Académique avait pris des décisions différentes injustifiées (ouverture ou fermeture). 59 classes étaient annoncées à la fermeture, alors que 15 postes étaient supprimés sous couvert de situations à la hausse qui pou-



vaient laisser à penser que de nombreuses ouvertures seraient nécessaires en juin (« 1% de chance que ça arrive... » avait dit le Secrétaire Général.). Cette première phase était totalement irréaliste.

2ème phase de juin : pour avoir une vision plus juste des effectifs, la Directrice Académique avait décidé de faire une remontée des effectifs de l'ensemble des écoles par le biais de l'application ONDE (base de données des élèves). Cette approche permettait d'avoir une vision globale des effectifs plus fiables et récentes de toutes les écoles du département afin de prendre des décisions équitables. 33 écoles perdaient une classe mais un certain nombre de nos arguments avaient été entendus : situation des écoles en CAPé, accueil des élèves d'ULIS.

Au mois de juin, nous réitérons notre demande (validée par l'ensemble des organisations syndicales) de ne pas faire de phase de septembre pour de ne pas déstabiliser les écoles, les familles, les communes. La Directrice Académique, de son côté, réitère ses arguments : ajustements à la marge des écoles à la hausse comme à la baisse pour une équité de traitement et prise en compte des situa-

tions connaissant des évolutions significatives d'effectifs.

3ème phase en septembre : réunie le **jeudi 7 septembre**, la commission se retrouve pour étudier les situations qui auraient évolué durant les vacances scolaires sur la base des remontées des écoles, demandées par les Inspecteurs de circonscription.

A notre surprise, les documents fournis par l'administration reprennent les effectifs fournis en juin avec seulement quelques situations réactualisées choisies par la Directrice Académique à la hausse et à la baisse. Comment prendre des décisions équitables dans ces conditions ?...

• **6 écoles apparaissent même pour la première fois** dans les documents d'étude (La Chataigneraie, Coëx, La Roche sur Yon - Angelmière élémentaire - Jean Moulin maternelle, St Philbert de Bouaine et Venansault). Ces 6 écoles ainsi que 2 autres dont la fermeture avait été annulée en juin se trouvent en situation de fermeture.

Après de longs échanges, seule l'école de Coëx est retirée des fermetures.

• **5 fermetures** décidées en juin sont annulées suite à une évolution positive des effectifs (La Meille-



Les parents et élus devant l'Inspection Académique

raie Tillay, Le Poiré sur Vie - Chemin des Amours, La Roche sur Yon - Jean Roy élémentaire - Jean Moulin maternelle, Chanverrie).

- **4 nouvelles situations à la hausse** obtiennent une ouverture de classe (St Etienne de Brillouet, St Jean de Monts - Orouët, Aizenay, Moutiers les Mauxfaits).

Les organisations syndicales avaient obtenu que seules les situations à la hausse permettraient la mise à disposition d'un moyen supplémentaire à la rentrée, laissant de côté les baisses pour ne pas perturber les écoles concernées. La DASEN étant revenue sur ce qui faisait consensus, l'ensemble des organisations syndicales s'est exprimé CONTRE ces propositions obligeant à une nouvelle commission le 14 septembre.

Une journée incroyable

Durant la semaine, trois écoles se sont fortement mobilisées pour exprimer leur colère d'une décision brutale, remettant en question l'organisation pédagogique de l'école avec plus de 26 élèves par classe.

Les personnels enseignants en grève ce jour-là, des élus et des parents d'élèves des écoles des Essarts en Bocage, de St Laurent sur Sèvre et de Venansault se sont donc rassemblés au pied de l'inspection académique, sifflant, tambourinant, exprimant leur insatisfaction.

Dans cette ambiance festive mais tendue, les représentants du personnel se rendent à cette nouvelle commission avec l'espoir d'une approche plus consensuelle écartant les mesures de fermetures qui n'étaient ni à la marge en nombre d'écoles, ni significatives par rapport à l'évolution des effectifs (l'école de Venansault perdait une classe pour un élève de moins).

En l'absence de la Directrice Académique, partie pour un nouveau poste dans l'Hérault, le Secrétaire Général et l'IEN adjointe expliquent qu'aucune évolution ne sera faite par rapport à la présentation de la semaine passée.

Malgré nos différentes interventions, les élus du personnel se trouvent face aux manifestants déçus de ne pas avoir réussi à infléchir une adminis-

tration sourde aux arguments.

Sachant Madame la Rectrice en visite dans une école de la Roche sur Yon, l'ensemble des délégations se rend dans cette école et interpelle la Rectrice qui, très rapidement déclare : « je suspends les décisions prises ce matin et demande aux services de la DSDEN de retravailler ces situations ».



A l'issue de la visite, les services de l'Inspection Académique, des enseignants et des parents d'élèves accompagnés de représentants de la FSU85 se retrouvent à midi en salle de réunion. Après une heure et demi d'échanges parfois tendus (trop de notre point de vue), la délégation est remerciée et reste dans l'attente d'une décision qui avait déjà été dictée par Madame la Rectrice : pas de fermetures dans les écoles après la rentrée.

Nous apprendrons en fin d'après-midi l'abandon de la fermeture des trois classes dans les écoles mobilisées.

Ce qui était impossible trois heures auparavant est devenu une évidence par la suite. Cette façon de concevoir le dialogue social et au-delà la gestion des écoles est inacceptable. Le caractère des décisions prises dépend fortement des personnes qui incarnent l'autorité. Nous ferons bientôt connaissance du nouveau/elle Directeur/riche d'Académie. La FSU 85 reformulera ses demandes pour ne plus se retrouver dans cette situation catastrophique qui donne de notre institution une image lamentable.

Espérons qu'il/elle retiendra le meilleur de cet épisode regrettable.

Canicule, sécheresse, pénurie d'eau – l'année 2023, comme la précédente, a défrayé la chronique. Nous avons encore eu chaud cette année, en Vendée un peu moins que l'année dernière, mais ailleurs ... Comment se prémunir contre les étés caniculaires et comment gérer l'eau, stocker l'eau pour l'agriculture, limiter son gaspillage ? Où en sommes-nous réellement en termes de niveau des nappes et de réalimentation ? Est-ce que les méga-bassines, comme celle à Sainte-Soline, sont une solution ? Et quel rapport entre toutes ces questions ?

La température globale sur terre augmente depuis plusieurs années. Chaque mois de 2023, à l'échelle de la France, « la température moyenne a été au-dessus des normales de saison » (Météo France), soit + 2,6 °C en juin, + 0,8 °C en juillet et + 0,9 °C en août, avec un épisode de vague de chaleur assez inédit au début du mois de septembre. Au niveau mondial, cet été était le plus chaud jamais mesuré. En France, l'été 2023 (+1,4°) se place en 4^e position derrière 2003 (+2,7°), 2022 (+2,3°) et 2018 (+1,5°). Le mouvement s'accélère et se conjugue avec le manque d'eau, créant un cercle vicieux : plus de chaleur entraîne plus d'évaporation et donc un plus grand besoin d'eau pour les cultures (arrosage, bassines).

Tout le monde a vu le « cycle de l'eau » à un moment de sa scolarité : Un système fermé, avec l'eau de pluie qui recharge les cours d'eau et par conséquent les nappes phréatiques, la condensation pour former des nuages qui engendrent de nouvelles pluies et ainsi de suite. Mais aujourd'hui, l'eau des nappes phréatiques, deux tiers de notre consommation en eau potable et un tiers de l'eau utilisée par le secteur agricole, diminue, on dit que « les nappes baissent », car nos hivers sont plus secs et moins de pluie tombe à l'automne et en hiver, au moment où les nappes phréatiques pourraient se recharger.

Par conséquent, en France, 68 % de ces réserves d'eau souterraine sont en dessous des moyennes mensuelles, avec 75 % des niveaux

de réserves en baisse depuis les dernières mesures en mai 2023. Le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) conclut dans son rapport sur la situation hydrogéologique que « la situation demeure peu satisfaisante » au 1^{er} août 2023. (Le BRGM a commencé à alerter sur la situation dès janvier 2018.)

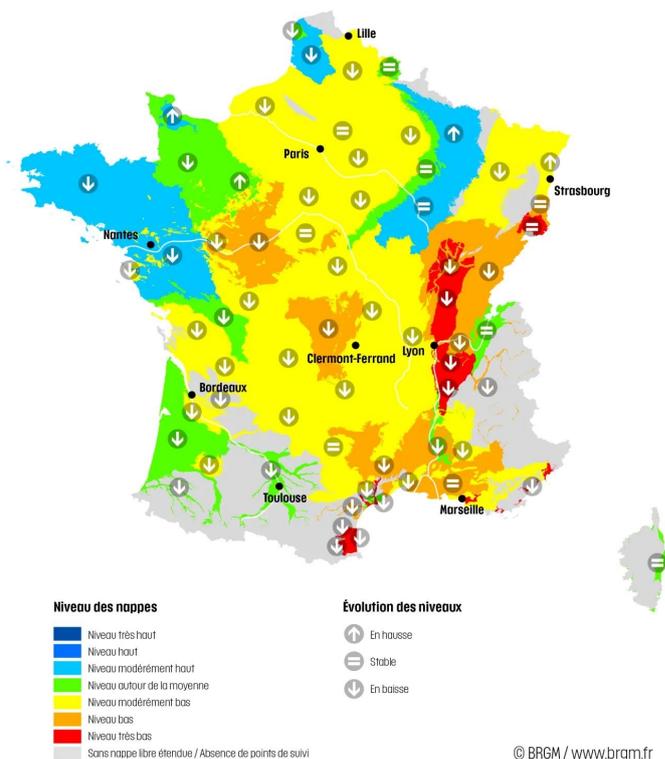
Près de la moitié des départements français étaient cet été en situation d'alerte totale ou partielle, selon VigiEau, un site gouvernemental, lancé le 11 juillet 2023, pour surveiller la consommation d'eau et sensibiliser le public. En Vendée, selon le lieu, on pouvait être en « vigilance » sans aucune restriction (Le Langon, p.ex.), en « alerte », en « alerte renforcée » ou en « crise » (Les Sables d'Olonne p.ex.). Depuis le 4 septembre, tout le département n'est plus qu'en « vigilance ».

Globalement, la France est coupée en deux : un tiers nord où la situation est à peu près correcte et les deux tiers sud où la baisse des nappes est

REPUBLICQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

brgm
Géosciences pour une Terre durable

SERVICE GÉOLOGIQUE NATIONAL
Situation des nappes
au 1^{er} septembre 2023



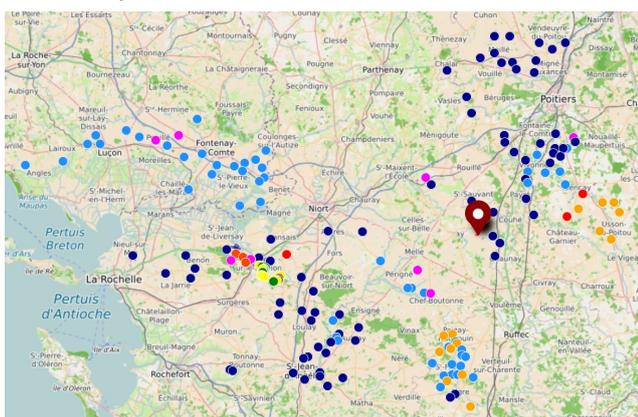
Cette carte présente les indicateurs globaux traduisant les fluctuations moyennes des nappes. Ils sont établis à partir des indicateurs ponctuels relevés au niveau des nappes (altimétries). L'indicateur « Niveau des nappes » compare le mois en cours par rapport aux mêmes mois de l'ensemble de la chronique, soit au minimum 15 ans de données, et jusqu'à plus de 100 ans. Il est reporté en 7 classes, du niveau le plus bas (en rouge) au niveau le plus haut (en bleu foncé). L'indicateur « Évolution des niveaux » traduit la variation du niveau d'eau du mois actuel par rapport aux 2 mois précédents (total, à la hausse ou à la baisse).
Carte établie le 11 septembre 2023 par le BRGM à partir de données actualisées jusqu'au 31 août 2023. Source des données : Banque ADES (Ades aquitaine.fr) / Hydroportal (hydro.aquitaine.fr) / Fond de carte © IGN. Producteurs de données et contributeurs : APNDNA, BRGM, Conseil départemental de la Vendée, Conseil départemental des Landes, Conseil départemental du Lot, EPFV Nièvre, Vichy-Montmorillon, Parc National Régional des Grottes du Cantal, Météo-France et de Toulouse du Réseau SNETRA, Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Bas-Saint-Jacques (SNETRA).

très importante. Cette même frontière délimite également la partie menacée d'aridification et les zones où il fera encore bon vivre dans quelques années : la Bretagne et la Normandie.

Quand on parle de pénurie d'eau, on pense à l'été, car 60 % de la consommation de l'eau a lieu entre juin et août. Néanmoins, depuis quelques années, des arrêtés de restriction d'eau sont pris de plus en plus tôt. En Indre-et-Loire, un arrêté préfectoral « vigilance sécheresse » a été pris dès le 16 mars 2023.

En 2019, 31,4 Mrd m³ d'eau douce ont été prélevés, dont 5,4 Mrd m³ sont consommés. Les centrales nucléaires prélèvent 50 % d'eau douce (eaux de surface), qu'il rejettent légèrement réchauffée dans la nature. L'été 2022, EDF a eu le droit de dépasser les seuils de réchauffement de l'eau à cause de la canicule. Quel impact sur la flore et la faune ?

L'agriculture est néanmoins la plus grande consommatrice d'eau, notamment en été. Dans certaines régions, la part d'eau consommée peut atteindre jusqu'à 90 % en été. L'irrigation du maïs y est pour quelque chose, car cette culture a besoin d'eau en été, tandis que d'autres céréales, comme le blé, ont besoin d'eau en hiver, besoin majoritaire satisfait par l'eau de pluie.



Implantation des bassines dans l'Ouest

L'irrigation estivale est en plus victime de l'évaporation – qui n'a jamais vu un champ de maïs être arrosé en plein jour ? Pour satisfaire un besoin grandissant de l'eau, certains agriculteurs, soutenus par la FNSEA, ont fait le choix des bassines. En Vendée, la première a

été installée en 2007 et aujourd'hui, le département en compte 25, principalement dans le Sud-Vendée. L'ouest (Vendée et Deux-Sèvres) et l'est (région Auvergne-Rhône-Alpes) sont les deux régions où on trouve les bassines en France (environ 130 au total). Leur utilité est très contestée, car il faut pomper dans la nappe phréatique – déjà plus basse qu'autrefois. En plus, les bassines amplifient le phénomène d'évaporation et seul un petit nombre d'agriculteurs en profite. La FSU est contre cette privatisation rampante de la ressource eau et milite pour que l'eau soit reconnue comme « bien commun ».



- Chaque geste compte**
Réduire de 50% la consommation d'eau des robinets, c'est simple...
en installant des mousseurs d'eau à la maison.
- Chaque geste compte**
Economiser jusqu'à 100L d'eau par jour, c'est possible...
en vérifiant régulièrement son compteur d'eau et réparant les possibles fuites.
- Chaque geste compte**
Economiser 110L d'eau dans sa salle de bain, c'est facile...
en prenant des douches de 4 à 5 minutes plutôt que des baigns.
- Chaque geste compte**
Arroser son jardin en évitant au maximum d'ouvrir le robinet, c'est possible...
en installant un récupérateur d'eau de pluie.
- Chaque geste compte**
Arroser ses plantes en utilisant deux fois moins d'eau, c'est simple...
grâce à un goutte-à-goutte qui limite l'évaporation.
- Chaque geste compte**
Entretien son jardin en utilisant moins d'eau, c'est possible...
en choisissant des plantes qui résistent mieux à la sécheresse comme la lavande, le romarin ou les plantes grasses.

Après l'été 2022 et l'hiver 2022-23 assez sec, un « Plan eau » a été décidé et rendu public le 30 mars 2023. La campagne de communication « Chaque geste compte » (qui n'a pas vraiment fait de vagues) et les 53 mesures plus ou moins floues ne semblent pas forcément prendre la mesure des changements d'ampleur qu'il faudrait pour renverser la tendance et s'adapter un minimum à la nouvelle donne.

Et les AESH ?

Par *Marilyne De Bernardinis*



Depuis plusieurs années, le salaire des AESH se trouve sur la table des discussions avec le Ministère de l'Éducation Nationale. Comment vivre avec un temps partiel imposé à 24 heures par semaine (62 % d'un temps plein) et une grille de rémunération des plus basses ?

Les choix ne sont pas infinis. Soit le nombre de points augmente. Soit la quotité de travail évolue. Soit la valeur du point d'indice progresse.

L'inflation galopante de la période oblige à faire bouger la situation. Pendant longtemps, les salaires pouvaient se trouver sous le SMIC obligeant au versement d'une indemnité compensatrice du SMIC pour rattraper le salaire minimum.... Encore une aberration prouvant la précarité de ces emplois.

En 2021, l'Éducation Nationale met en place une grille indiciaire avec 11 échelons, semblable aux autres corps de métier avec un nombre de points d'indice s'étalant de 335 à 435 (soit une

évolution de 485 € brut environ sur l'ensemble de la carrière). Le changement d'échelon se fait automatiquement tous les 3 ans.

A peine la grille éditée, elle se trouvait déjà dépassée par l'augmentation du SMIC. Au 1er octobre 2021, le premier échelon passe de 335 à 341, rattrapant ainsi le 2nd échelon.

Au 1er mai 2023, les 3 premiers échelons ont le même nombre de points. Ainsi, les AESH débutantes jusqu'à 9 ans d'ancienneté touchent le même salaire. Après 12 ans d'ancienneté, elles perçoivent 14 € de plus...

L'insuffisance de l'augmentation de la valeur du point d'indice ne permet pas de suivre l'augmentation du SMIC. Le ministère de l'éducation nationale se trouve donc obligé de revoir totalement la grille indiciaire

Même si les évolutions ne permettent toujours pas aux AESH de vivre de leur travail, une nouvelle grille s'applique depuis le 01/09/23.

ECHE- LON	INDICE avant le 01/10/2021	INDICE avant le 01/01/2022	INDICE avant le 01/05/2022	INDICE avant le 01/01/2023	INDICE avant le 01/05/2023	INDICE AU avant le 01/07/2023	INDICE au 01/07/2023	INDICE au 01/09/2023	Salaire net 100%	Salaire net 62%	INDICE au 01-janv-24
11	435	435	435	435	435	435	435	450	1777	1101	455
10	425	425	425	425	425	425	425	440	1737	1076	445
9	415	415	415	415	415	415	415	430	1697	1052	435
8	405	405	405	405	405	405	405	420	1658	1027	425
7	395	395	395	395	395	395	395	410	1618	1003	415
6	385	385	385	385	385	385	385	400	1579	979	405
5	375	375	375	375	375	375	375	390	1539	954	395
4	365	365	365	365	365	365	371	380	1500	930	385
3	355	355	355	355	355	361	368	375	1479	917	380
2	345	345	348	352	353	361	366	370	1460	905	375
1	335	341	343	352	353	361	364	366	1445	896	371

Quelle est la valeur d'un point d'indice ?

Elle était de 4,85003 € brut depuis le 1 juillet 2022, elle est passée à 4,92278 € brut, soit environ 3,94 € net au 1 juillet 2023.

Pour rattraper les pertes depuis 2010, le point d'indice devrait être à 5,67 € et non à 4,92 €.

La création d'une indemnité de fonctions

D'un montant de **1 529 € brut par an**, cette indemnité sera versée à tous-tes les AESH au prorata de leur quotité de travail. Par exemple, son montant sera de 63€ net par mois pour un-e AESH travaillant 24 heures hebdomadaires, quel que soit son échelon.

Les organisations syndicales représentatives et siégeant au CSFPT (CGT - CFDT - FA - FO - FSU - UNSA) ont décidé de ne pas siéger en séance plénière ce jour mercredi 20 septembre.

Un texte portant création d'une prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat devait être présenté. Il ne s'agit ici que d'une possibilité pour les employeurs territoriaux d'attribuer cette prime. Ce projet de décret est encore une fois un leurre qui conduit les agents territoriaux à toujours plus de déception et de frustration.

Tout d'abord les montants annoncés et perçus par les fonctionnaires d'État et à l'hospitalière sont des plafonds pour les agents de la territoriale. Ceci n'est pas vraiment expliqué dans la communication préalable à la discussion du projet. Nous avons l'exemple avec le RIFSEEP où le principe de transposition se traduit concrètement par des montants inférieurs pour les agents des collectivités locales.

Sans minimum ou véritable équivalence pour tous les agents, les montants annoncés ne correspondent qu'à un effet d'annonce. Les grandes collectivités qui ont encore des marges de manœuvre sur leur budget pourront la verser. Que diront les petites collectivités et toutes petites communes ? Pas de budget, pas de prime.

Le gouvernement oppose systématiquement aux représentants élus le principe de libre administration des collectivités locales devant ces ruptures d'égalité qui deviennent intolérables quand nous parlons de rémunération. Ce principe est devenu une porte de « totem d'immunité » pour le gouvernement afin de ne pas avoir à examiner la question du financement par l'État d'une mesure qui garantirait véritablement l'égalité pour tous les fonctionnaires.

On ne peut pas laisser la fonction publique territoriale devenir une sous-catégorie de la fonction publique.

Les agents de la fonction publique territoriale ont démontré leur nécessité absolue pendant la crise covid. Tout le monde s'est félicité de l'engagement de ces travailleurs au plus près des usagers.

La crise passée, l'État s'en laverait-il les mains ? Nous demandons ici une véritable égalité entre tous les agents publics quel que soit le type de fonction publique dont ils dépendent. On nous rabâche les

oreilles avec ce principe de transposition dès qu'il s'agit d'aligner la territoriale sur l'État, dans le cas où on verrait un fonctionnement légèrement différent. Les agents territoriaux ont le sentiment d'être du mauvais côté de la barrière et ce sentiment d'injustice grandit.

Avec cette prime, on va encore leur faire miroiter une petite amélioration exceptionnelle et dans la majorité des cas, celle-ci ne viendra jamais.

Les organisations syndicales n'acceptent plus ce discours à sens unique. La géométrie variable des arguments juridique de la transposition État/collectivités ou de la libre administration des collectivités territoriales- selon les cas - doit cesser. Les organisations syndicales refusent de voir l'État se désintéresser des agents les plus précaires et en difficulté.

Les organisations syndicales demandent de réelles négociations avant de présenter ce texte qui n'aura en réalité aucun effet de soutien pour les agents qui en ont le plus besoin.

L'argument du temps n'est pas plus recevable, les OS ont démontré leur réactivité à répondre s'il arrive que d'aventure, l'administration ou les employeurs les sollicitent pour se concerter.

C'était possible cet été, on pouvait anticiper, ça l'est encore maintenant puisque les collectivités verseraient en majorité cette prime en 2024.

Le message que nous voulons envoyer au gouvernement, aux élus locaux et aux agents territoriaux est de ne pas douter de notre engagement. Nous refusons que le conseil supérieur se borne à être une chambre d'enregistrement de projets de décrets et que nous laissions passer des textes qui continuent de mettre à mal les agents de la FPT ou de n'avoir en réalité aucun effet quand ceux-ci étaient enfin un signe fort de soutien.

LA FSU TERRITORIALE
ensemble
AU QUOTIDIEN



La même justice pour toutes et tous !

Par le SNPESPJJ-
FSU



Suite au placement en détention provisoire d'un policier mis en examen pour de graves faits de violences en réunion dans le cadre de ses fonctions, Monsieur Frédéric Veaux, Directeur général de la police nationale, s'est permis de remettre en cause publiquement la décision du Juge des libertés et de la détention de Marseille. Il a en effet déclaré : "*de façon générale, je considère qu'avant un éventuel procès, un policier n'a pas sa place en prison, même s'il a pu commettre des fautes ou des erreurs graves dans le cadre de ses fonctions.*"

Ces propos, relayés par le préfet de police de Paris, constituent une attaque inédite au principe de l'égalité des citoyens et des citoyennes devant la loi. Ils viennent également remettre en cause la fondamentale séparation des pouvoirs dans notre pays et l'indépendance de la justice. Pour le SNPES PJJ/FSU, il n'est pas acceptable que des hauts fonctionnaires ayant autorité sur l'institution policière prennent publiquement position à l'égard d'une façon qui remet directement en question les décisions de la justice, et dérogent ainsi à leur devoir de réserve et de neutralité.

Dans un contexte de tension sociale inédite, ces déclarations visant à proposer une justice à deux vitesses et un traitement différencié pour les personnes porteuses de l'autorité publique, sont particulièrement irresponsables. Alors que le rapport de confiance entre les justiciables et les forces de l'ordre ne cesse de se dégrader,

notamment chez les jeunes, revendiquer une impunité de principe pour les policiers ne peut être perçu que comme une provocation et une remise en cause du principe fondamental d'égalité, pourtant inscrit dans la Constitution. L'indépendance de l'institution judiciaire et l'égalité des justiciables devant la loi ne sont pas discutables sans mettre en péril les droits et libertés collectives et individuelles.

En restant silencieux ou en trouvant des excuses à ces propos, le Gouvernement et le Chef de l'État ouvrent une brèche dangereuse et tendent encore une fois la main à l'extrême droite.

Le SNPES PJJ/FSU continuera à s'opposer fermement aux pressions, d'où qu'elles viennent, cherchant à affranchir les agents dépositaires de l'autorité publique de lois qui s'appliquent à toutes et tous.

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social / Syndicats des agents de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Affilié à la Fédération Syndicale Unitaire

notamment inscrit dans la Constitution. L'indépendance de l'institution judiciaire et l'égalité des justiciables devant la loi ne sont pas discutables sans mettre en péril les droits et libertés collectives et individuelles.

En restant silencieux ou en trouvant des excuses à ces propos, le Gouvernement et le Chef de l'État ouvrent une brèche dangereuse et tendent encore une fois la main à l'extrême droite.

Le SNPES PJJ/FSU continuera à s'opposer fermement aux pressions, d'où qu'elles viennent, cherchant à affranchir les agents dépositaires de l'autorité publique de lois qui s'appliquent à toutes et tous.

C'est ainsi que le Conseil d'Etat a jugé de manière constante que **l'obligation de réserve est particulièrement forte pour les titulaires de hautes fonctions administratives en tant qu'ils sont directement concernés par l'exécution de la politique gouvernementale.**

A l'inverse, les fonctionnaires investis d'un mandat politique ou de responsabilités syndicales disposent d'une plus grande liberté d'expression.

La réserve n'a pas trait uniquement à l'expression des opinions. Elle impose au fonctionnaire **d'éviter en toutes circonstances les comportements portant atteinte à la considération du service public par les usagers.** »

Si le chef de la police nationale s'autorise à ne pas respecter ses obligations, qui doit le faire ?



Le droit et les obligations du fonctionnaire concernant les obligations de réserve résumé sur le site officiel de la fonction publique

« Le principe de neutralité du service public interdit au fonctionnaire de faire de sa fonction l'instrument d'une propagande quelconque. La portée de cette obligation est appréciée au cas par cas par l'autorité hiérarchique sous contrôle du juge administratif.

L'obligation de réserve est une construction **jurisprudentielle complexe qui varie d'intensité en fonction de critères divers** (place du fonctionnaire dans la hiérarchie, circonstances dans lesquelles il s'est exprimé, modalités et formes de cette expression).

On assiste à un refus assez massif de signer le « **Pacte enseignant** » dans les collèges et lycées, notamment là où les collectifs, souvent animés par la FSU, sont soudés. Le pacte est un outil retors pour cacher d'un côté le manque de titulaires de remplacement et de l'autre le manque de revalorisation de nos salaires par un « travailler plus pour gagner plus » .

Depuis 1950, le nombre d'heures devant élèves des certifiés et des agrégés n'a pas évolué. Les tâches administratives par contre, s'alourdissent d'année en année et toujours plus vite. Les salaires des enseignants ont longtemps stagné avec une perte de pouvoir d'achat de 20 % sur 20 ans. D'après les propres statistiques du Ministère de l'Éducation Nationale, les enseignants travaillent en moyenne 43h/semaine. **Augmenter le salaire en demandant d'exécuter des tâches supplémentaires ne répond donc en aucune façon aux aspirations des professeurs.**

L'accompagnement aux devoirs, créé pour la « nouvelle 6e », est obligatoire pour les élèves mais pas pour les enseignants. Ils subissent alors des pressions pour accepter des parts fonctionnelles, afin que les élèves puissent profiter de demi-groupes ou tout simplement de cet enseignement. Les possibles différences entre établissements portent donc en elles le germe d'une rupture d'égalité républicaine et mettent la pression sur les enseignants.

Certains acceptent de prendre des parts fonctionnelles, car le nombre d'heures supplémentaires accordé par le rectorat n'est pas suffisant pour assurer le fonctionnement optimal du collège. Le gouvernement les met sciemment devant un dilemme : **ne pas accepter les parts fonctionnelles du Pacte veut parfois dire enseigner en classe entière, quand un enseignement en demi-groupe serait plus bénéfique pour les élèves.**

Les enseignants refusent très majoritairement de s'engager dans le pacte pour le Remplacement de Courte Durée, estimant que le ministère aurait dû commencer par réparer un sys-

tème de remplacement de longue durée qui a existé dans le passé, mais a été abandonné pour des raisons financières. **Ce n'est pas aux professeurs de pallier les défaillances du système.** Par ailleurs, faut-il rappeler qu'une heure de cours se prépare et ne s'improvise pas et que la charge de travail hebdomadaire est déjà suffisante ?

Inclure dans le décompte des heures non-assurées (appelées « perdues » par le logiciel), les absences lors de jurys d'examen ou de concours, de voyages et sorties, revient presque à insinuer qu'un enseignant qui assure une mission de jury (mission que lui a confiée son administration), qui accompagne des élèves en sortie ou voyage, ne travaille pas. Rappelons à ce sujet que les enseignants qui accompagnent un voyage sont « en service » 24/24h sans pour autant être rémunérés en fonction du temps passé.



Les annonces du Président de la République sur le remplacement de courte durée (tout comme les annonces sur les classes à qui aucun enseignant ne ferait défaut) semblent donc totalement hors-sol.

Dans les conseils d'administration, le pacte et les pressions exercées sur les enseignants qui s'apparentent quasiment à un chantage sont dénoncés par les collègues. Ils ne peuvent pas être tenus pour responsables des décisions gouvernementales. Pour assurer TOUS les enseignements, il faut abonder les DGH et non miser sur un sentiment de culpabilité des professeurs qui les pousserait à accepter l'inacceptable. Cette gouvernance n'est pas digne d'un service public.

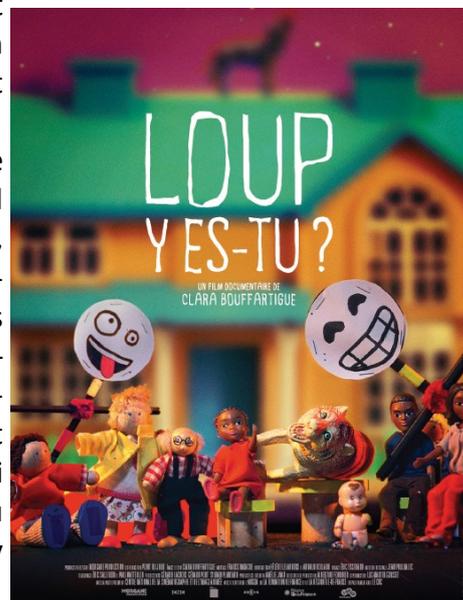
Un film documentaire sur les C.M.P.P.

Les C.M.P.P. (Centre Médico-Psycho-Pédagogique) sont des partenaires historiques de l'Education Nationale, avec une mission de service public. Ce sont des lieux d'écoute et de soins qui s'adressent à des enfants et des adolescents (ainsi qu'à leurs parents) qui éprouvent des difficultés dans leur développement personnel, psychologique, dans le cadre scolaire, dans leurs apprentissages, dans leurs relations familiales ou sociales.

Clara Bouffartigue (la réalisatrice) s'est immergée pendant cinq années dans les trois antennes du Centre Claude Bernard à Paris pour réaliser ce film documentaire qui nous permet de découvrir cette structure dont nous connaissons plus le sigle que les modalités de fonctionnement. Nous plongeons avec beaucoup de sensibilité, dans l'univers d'une équipe pluridisciplinaire assurant le parcours de prise en charge d'une famille passant par des temps de consultation, des séances individuelles ou en groupe, des temps de réunion où l'on croise les divers professionnels travaillant de concert quel que soit leur mode d'approche. « **Ce film est une véritable réussite. Nous sommes d'entrée de jeu propulsés dans le monde sensoriel de l'enfance et du jeu, entraînés parmi les jouets et les animations, bousculés**

par les danses colorées et chatoyantes du rêve et des rires, subjugués par les scènes de théâtre des existences humaines, de leurs passions et de leurs angoisses."(Roland Gori)

Synopsis du film: Des jeunes, des enfants et leurs parents viennent consulter avec leur souffrance en bandoulière, sous le manteau ou sous la peau, c'est selon. Au centre médico-psycho-pédagogique, les soignant-es, ensemble, sont là pour les accompagner en thérapie. Par le jeu, le dialogue, le silence, en famille, en groupe ou individuellement, ils leur proposent une approche très humaine du soin psychique et cheminent avec eux pour les aider à grandir. La nuit, dans les couloirs et la salle d'attente, entre rêve et cauchemar, un drôle de petit bonhomme s'anime et libère ses émotions. Il était une fois, derrière le symptôme, tapis dans l'ombre, des enfants, des adolescent-es et leurs parents qui avaient peur du « loup ». Loup y es-tu ?



Le film est sorti le 10 mai dernier à Pessac, un lieu hautement symbolique, compte tenu de l'actualité des CMPP en Nouvelle Aquitaine. En décembre 2019, un courrier de l'ARS donnait aux CMPP de la Nouvelle Aquitaine moins d'un an pour se mettre en conformité avec le nouveau cahier des charges. Ce dernier impose un repositionnement des CMPP et une évolution de leurs missions vers « un fonctionnement en plateforme ressource médico-sociale pour la prise en charge des enfants avec des troubles neurodéveloppementaux » avec une approche unique de traitement par les neurosciences à l'opposé du pluralisme des approches thérapeutiques. Cela signifiait la disparition des soins et la prise en charge des difficultés autres (troubles psycho-affectifs, difficultés relationnelles, psychomotrices...). Cette logique a abouti à la fermeture du CMPP de Pessac, qui a été transformé en plateforme TND (troubles neuro-développementaux) dans le libournais. **Les CMPP, comme d'autres ESMS, sont actuellement menacés dans leur existence et leur identité** (la Conférence Nationale sur la Handicap a rappelé la volonté gouvernementale de faire évoluer ces structures vers un fonctionnement en plateforme de services rompant avec le cœur des métiers des personnels)

“J'avais à cœur de défendre une approche très humaine du soin ... qui est aujourd'hui très fragilisée. Elle est profondément menacée par des logiques de rentabilité et d'évaluation qui vont à l'encontre des liens humains, des liens sociaux, des liens de pensées .../... Loup y es-tu ? défend une approche très humaine qui met la personne au centre du soin et non pas le symptôme.”(Clara Bouffartigue)

Proposition de formation

L'équipe départementale
du SNES 85



Militer dans mon établissement avec la FSU

Stage ouvert aux collègues des collèges, lycées et lycées professionnels

MARDI 14 NOVEMBRE

9H00 - 16H30

Cité scolaire René Couzinet à Challans

Programme :

9h - 9h30 : Accueil des participants

9h30 - 12h :

- Tour de table
- Présentation de la FSU
- Présentation du fonctionnement d'une section d'établissement et des liens avec la section départementale et académique



Pause déjeuner

13h30 - 16h30

- Échange sur le Pacte
- Présentation de la Réforme de la voie professionnelle

Inscription à ce stage dès maintenant en envoyant un mail à :
fsu85@fsu.fr

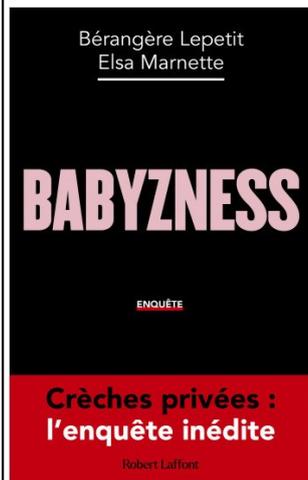
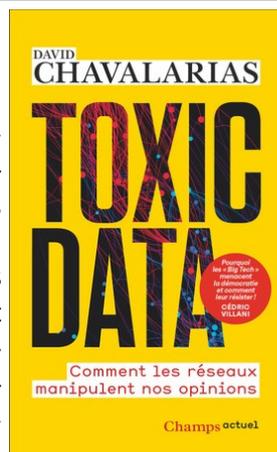


Il faut adresser à son chef d'établissement une demande d'autorisation d'absence, **avant le 14 octobre**, afin de respecter le délai d'un mois avant le stage.

Élargir notre réflexion par la lecture nous semble indispensable. Nous nous efforçons à chaque parution de vous proposer une sélection de lectures sur des thématiques actuelles. N'hésitez pas à partager votre réflexion sur ce que nous vous proposons ou sur vos propres lectures.

CHAVALARIAS David, *Toxic Data* (Flammarion – Champs actuel, 1^{er} mars 2023), 290 pages, 10€.

L'auteur signe une enquête passionnante sur les réseaux sociaux et leurs effets secondaires (ou peut-être primaires). L'appropriation de ces nouveaux moyens de communication par les mouvements d'extrême droite ainsi que par les États plus ou moins totalitaires (Chine, Russie) devrait nous inquiéter. Ces acteurs ont développé une maîtrise qui profite de l'anonymat et de l'opacité des algorithmes, des possibilités quasiment illimitées d'influencer des quidams partout sur terre tout en s'appuyant, dans le cas de certains États, sur les possibilités de restreindre ou fermer l'accès à certains sites. Ce qu'ils ont en commun est le désir d'en finir avec la démocratie, l'un des moyens étant de cliver les citoyens par des contenus extrêmes, qui suscitent plus d'intérêt (donc un temps de connexion plus long) et provoquent un plus grand engagement (émotionnel).



Bérangère LEPETIT et Elsa MARNETTE, *Babyzness* (Robert Laffont, 7 septembre 2023), 336 pages, 21€.

Ce livre n'apprendra rien aux lecteurs des *Fossoyeurs* de Victor CASTANET. Les mécanismes sont les mêmes, qu'il s'agisse du monde des seniors ou celui des bébés. Le privé utilise tous ses ressorts pour réduire les coûts et maximiser les gains tout en profitant de financements publics, dans le cas des jeunes enfants via les CAF et des DSP (délégation de service public) des mairies. *Babyzness* livre l'histoire du développement des crèches privées dans les années 2000 et leurs dérives : rationnement de nourriture ou de couches, management toxique, cadences infernales, conséquence, en partie, du manque de personnel, d'un taux d'encadrement insuffisant, de personnel pas toujours qualifié. A plusieurs reprises, les autrices pointent le dévouement des équipes qui sont souvent en souffrance et ne tiennent que pour les enfants. Symptôme qu'on retrouve dans d'autres services publics comme l'Éducation ou la Santé.

Guillaume PITRON, *L'enfer numérique* (Les liens qui libèrent [poche], 26 avril 2023), 352 pages, 9,90€.

Par où passent nos données ? Pourquoi on ne parle jamais des datacenters ? Les géants du net essaient de verdir le numérique par un langage éthéré dans lequel dominant le « virtuel », le « nuage » et la « dématérialisation ». Par cette stratégie, les utilisateurs oublient que l'extraction des matières premières et la fabrication des objets « connectés » ont un grand impact sur l'environnement et que toutes les données sont transportées et stockées par de vrais objets.

Les « autoroutes de l'information » sont des câbles dont le plus puissant, « Dunant », part de la Vendée vers les Etats-Unis et peut transporter 250 téra-bits par seconde (chose qui dépasse quasiment l'entendement). 1,3 millions de km de câbles transportent 95 % du trafic de données : e-mails, visioconférences, vidéos tiktok et chatons.

Les « datacenters » dont certains sont installés dans le grand nord pour profiter du froid et dépenser moins en climatisation, sont très énergivores. (Quatre centres en Vendée.) Loin de résoudre nos défis énergétiques, la pollution numérique semble les aggraver, si on n'adopte pas une attitude de « frugaux-résilients », privilégiant une décroissance des usages numériques.

